



CASP 2024

Rapport final

TABLE DES MATIÈRES

Liste des abréviations	3
Note de synthèse	4
Aperçu du projet CASP 2024 et de ses activités.....	4
Principaux résultats et conclusions du projet CASP 2024.....	4
Principales recommandations	7
Projet CASP 2024	8
Description du projet CASP 2024 et de ses activités.....	8
ASM participantes	9
Activités spécifiques à un produit	11
Sucettes pour bébés	11
Chaises hautes.....	13
Guirlandes lumineuses.....	14
Mini-radiateurs électriques.....	16
Cigarettes électroniques jetables.....	18
Bicyclettes pour enfants.....	20
Jouets slime (nouveaux tests).....	22
Activités horizontales.....	24
Normalisation	24
Kit de démarrage pour les nouveaux participants	25
Conclusions.....	26
Conclusions générales	26
Recommandations	27

Liste des abréviations

CASP	Activités coordonnées en matière de sécurité des produits
CEN	Comité européen de normalisation
DG JUST	Direction générale de la justice et des consommateurs
CE	Commission européenne
EEE	Espace économique européen
AELE	Association européenne de libre-échange
EN	Norme européenne
UE	Union européenne
AH	Activité horizontale
DSGP	Directive sur la sécurité générale des produits (2001/95/CE)
RS GP	Règlement relatif à la sécurité générale des produits (2023/988)
ISO	Organisation internationale de normalisation
DBT	Directive basse tension (2014/35/UE)
ASM	Autorité de surveillance du marché
JOUE	Journal officiel de l'Union européenne
ASP	Activité spécifique à un produit
SAGA	Outil d'évaluation des risques de Safety Gate
REACH	Règlement (CE) n° 1907/2006 sur l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances
CT	Comité technique
DPT	Directive sur les produits du tabac (2014/40)
TS	Spécification technique
DSJ	Directive relative à la sécurité des jouets (2009/48/CE)

Note de synthèse

Aperçu du projet CASP 2024 et de ses activités

Description générale

Le projet CASP favorise la coopération entre les autorités de surveillance du marché (ASM) des pays de l'UE et de l'AELE dans le but de garantir la sécurité des produits vendus sur le marché unique.

Son objectif premier est de garantir la sécurité du marché unique en dotant les ASM des outils nécessaires pour tester conjointement les produits mis sur le marché, déterminer les risques que ces derniers présentent et définir des positions et des procédures communes pour la surveillance

du marché. De plus, le projet CASP vise à faciliter les discussions et à établir un échange d'idées significatif pour développer des approches, des méthodologies, des outils pratiques et des lignes directrices communes. Il contribue à sensibiliser davantage les opérateurs économiques et les consommateurs à la sécurité des produits grâce à une stratégie de communication engageante relative à ses activités et ses résultats.

Description des activités

Le projet CASP rassemble les ASM pour qu'elles collaborent sur la base de leurs priorités. Chaque année, CASP comprend différentes activités, regroupées en activités spécifiques à un produit (ASP) et en activités horizontales (AH). Les tâches entreprises par les ASM au sein de ces deux catégories diffèrent de manière significative. Les participants aux ASP testent les produits sélectionnés collectivement et

échantillonnés sur leurs marchés nationaux respectifs. Les produits sont testés dans des laboratoires accrédités de l'UE/AELE conformément à des critères de test convenus. Parallèlement, les AH servent de plateforme d'échange de connaissances entre les ASM, afin de développer des approches, des procédures et des outils pratiques communs pour la surveillance du marché.

Activités spécifiques à un produit	Activités horizontales
ASP 1 – Sucettes pour bébés ASP 2 – Chaises hautes ASP 3 – Guirlandes lumineuses ASP 4 – Mini-radiateurs électriques ASP 5 – Cigarettes électroniques jetables ASP 6 – Bicyclettes pour enfants ASP 7 – Jouets slime (nouveaux tests)	AH 1 – Normalisation AH 2 – Kit de démarrage pour les nouveaux participants

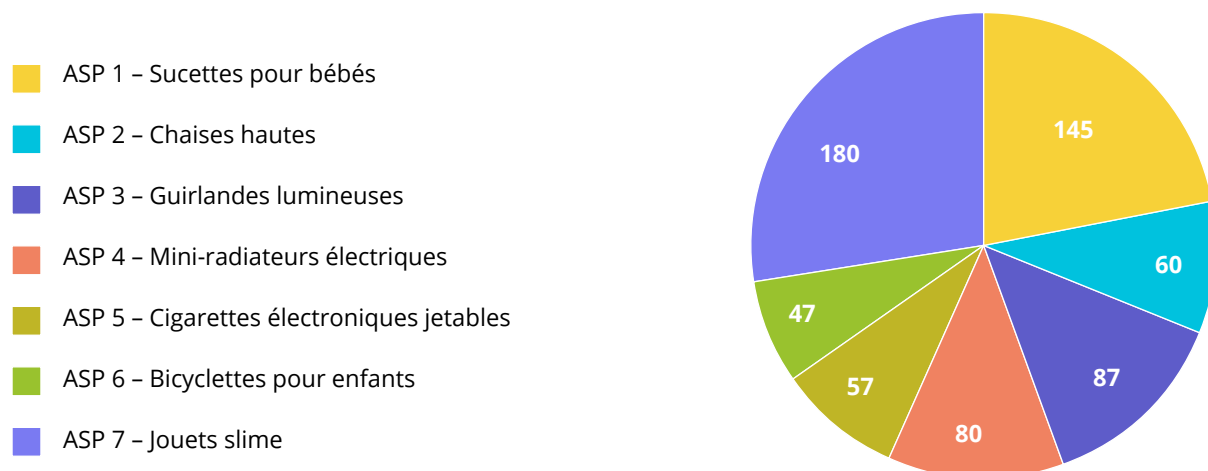
Principaux résultats et conclusions du projet CASP 2024

Activités spécifiques à un produit

En combinant les sept activités spécifiques à un produit, 656 produits ont été collectés par les ASM participantes selon une méthodologie d'échantillonnage définie pour chaque catégorie de produits. L'échantillonnage a été réalisé sur la base de la répartition convenue par les autorités, en fonction des particularités et des disponibilités de chaque marché. Bien que les approches puissent varier légèrement, les ASM adoptent généralement une méthode d'échantillonnage basée sur le risque.

Pour chaque ASP, les échantillons ont été testés dans un laboratoire de test accrédité selon un plan de test commun. En plus des tests en laboratoire, les ASM ont également contrôlé les avertissements, les marquages et les instructions rédigés dans leur(s) langue(s) nationale(s).

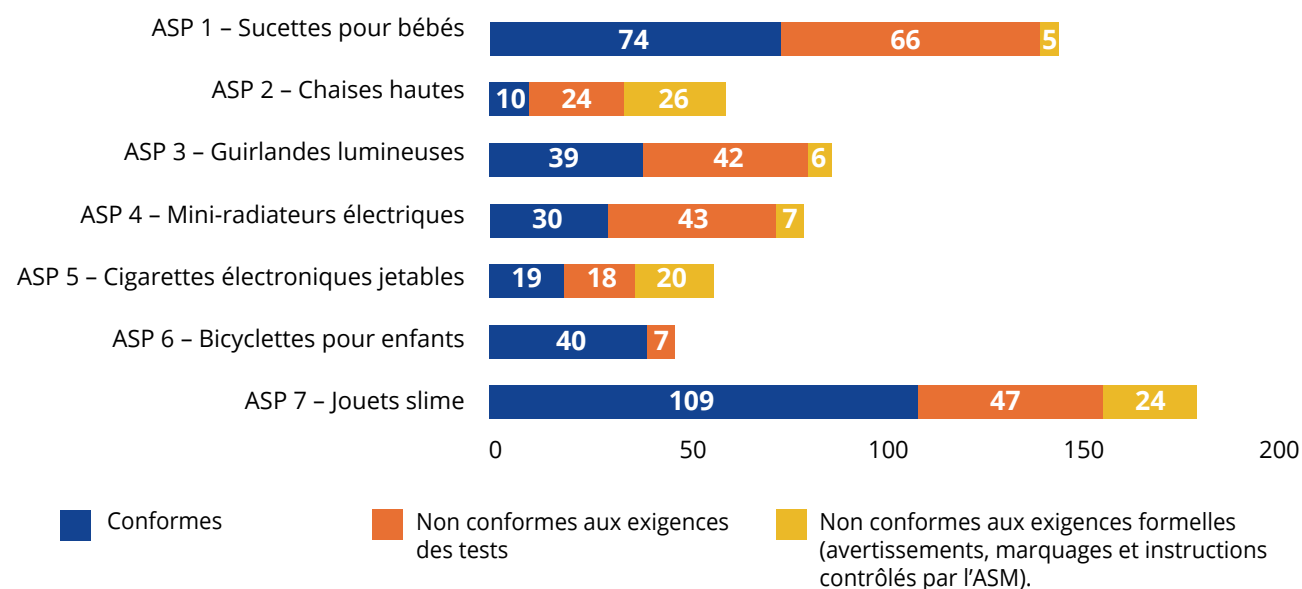
Figure 1: Nombre total d'échantillons testés (N=656)



Les mesures correctives prises sur les échantillons testés visent principalement à retirer du marché les produits qui présentent un risque pour la santé et la sécurité des consommateurs. Les résultats finaux ne fournissent pas une image statistiquement fiable du marché unique européen.

Le graphique ci-dessous illustre les résultats globaux pour chaque ASP.

Figure 2: Résultats globaux des tests, incluant les avertissements, marquages et instructions (N=656)



Les ASM ont effectué des évaluations des risques pour les échantillons non conformes. Cet exercice a consisté à évaluer les dommages potentiels pour les consommateurs finaux et la probabilité que de tels dommages se produisent. Les évaluations conjointes des risques sont

une composante essentielle des réunions de laboratoire des ASP, permettant aux ASM de développer des approches communes et de discuter de cas complexes. En outre, les ASM ont eu l'occasion de rendre compte des mesures correctives à mettre en œuvre et d'en discuter.

Figure 3: Vue d'ensemble des niveaux de risque des échantillons non conformes (N=346)

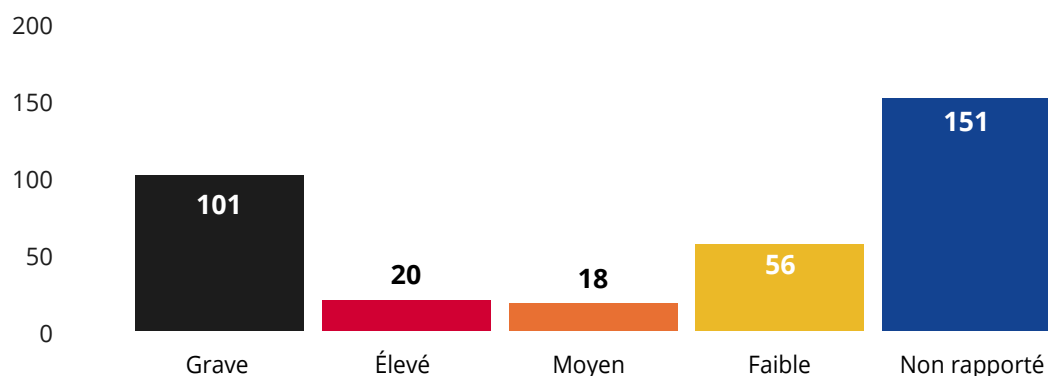
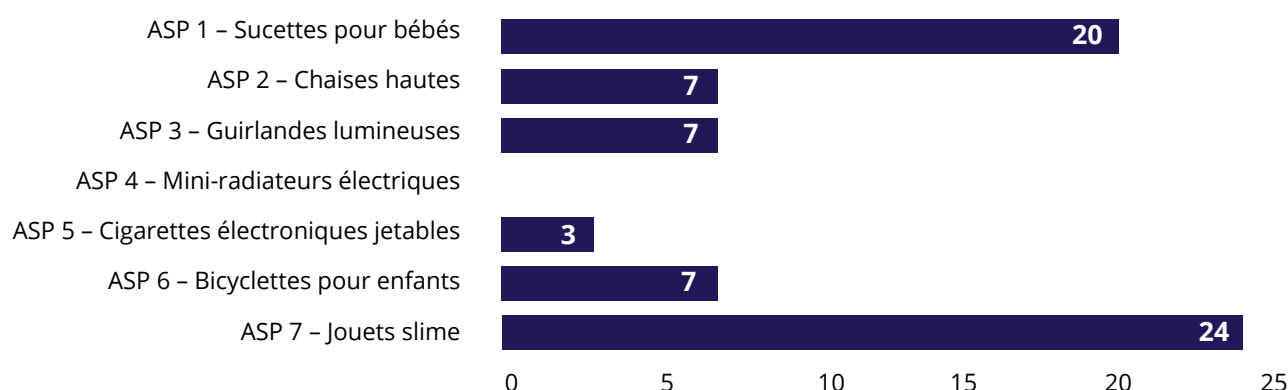


Tableau 1: Résumé des mesures correctives prises par ASP

Type de mesure	ASP 1	ASP 2	ASP 3	ASP 4	ASP 5	ASP 6	ASP 7	TOTAL
Rappel du produit auprès des utilisateurs finaux	21	2	7	2	1	14	17	64
Retrait du produit du marché	6	9	2	3	5	8	12	45
Interdiction de la vente du produit	21	2	5	2	4	5	37	76
Destruction du produit	1	0	1	0	0	0	8	10
Arrêt des ventes	3	0	3	1	0	11	18	36
Suppression de la liste de produits par la place de marché en ligne/boutique en ligne	6	0	0	2	0	0	8	16
Importation refusée à la frontière	0	0	0	0	0	1	0	1
Sanctions à l'encontre de l'opérateur économique	0	0	6	4	16	0	2	28
Demande à l'opérateur économique de modifier/d'améliorer le produit	14	11	2	9	0	3	6	45
Demande à l'opérateur économique d'apposer les avertissements appropriés sur le produit	2	13	13	3	0	1	2	34
Avertissement des consommateurs sur les risques	0	11	0	0	0	0	0	11
Notification de l'ASM responsable	2	0	1	2	0	0	0	5
Autre	1	1	6	5	1	0	3	17
TOTAL	77	49	46	33	27	43	113	387

Figure 4: Notifications Safety Gate émises sur la base des résultats des test du projet CASP 2024 (N=68)



Activités horizontales

Les activités horizontales servent de plateforme d'échange de connaissances pour les ASM, leur permettant de relever des défis, de partager des points de vue et des bonnes pratiques, et d'élaborer des solutions effi-

caces. Le manuel, les orientations et les documents d'appui issus de ces deux activités sont conçus pour améliorer l'efficacité de la surveillance du marché par l'ensemble des autorités de l'UE/AELE.

Tableau 2: Résumé des principaux résultats des activités horizontales du projet CASP 2024

Activités horizontales	Résultats
Normalisation	- Manuel sur l'utilisation des normes par analogie; - Compilation de 10 études de cas; - Liste des produits RSGP qui ne sont actuellement pas couverts par une norme européenne spécifique citée dans le JOUE.
Kit de démarrage pour les nouveaux participants	- Liste des informations les plus essentielles pour un collègue qui rejoint une ASM; - Réorganisation et mise à jour de la plateforme SharePoint de la DG JUST; - Développement d'une compilation complète de ressources et de matériel de formation pour guider les nouveaux participants des ASM (vidéos de type tutoriel, infographies et graphiques).

Principales recommandations

Un ensemble complet de recommandations a été formulé pour chaque activité, qui s'adresse aux opérateurs économiques et aux consommateurs, sur la base des discussions tenues entre les ASM tout au long du projet et des résultats des activités.

La version complète de ces recommandations est incluse à la fin du présent rapport. Les recommandations spécifiques à chaque activité figurent dans les rapports d'activité correspondants.

Projet CASP 2024

Description du projet CASP 2024 et de ses activités

Le projet CASP 2024 est la cinquième édition des grands projets annuels CASP. Le projet CASP 2024 comprend deux types d'activités distinctes:

- ▶ **Activités spécifiques à un produit:** Les participants testent des produits sélectionnés conjointement, échantillonnés sur leurs marchés nationaux, dans des laboratoires accrédités au sein de l'UE/AELE, en suivant des critères de test communément admis. Le projet CASP 2024 intègre également une initiative de nouveaux tests. Les initiatives de nouveaux tests reproduisent des activités de surveillance du marché à grande échelle (dans ce cas, CASP 2019 Slime) pour des produits qui présentaient alors des taux d'échec élevés et qui avaient donné lieu à de nombreuses notifications Safety Gate;

- ▶ **Activités horizontales:** Ces activités constituent un forum d'échange de connaissances pour les ASM, leur permettant de collaborer avec des experts techniques pour développer des approches, des procédures et des outils communs afin d'améliorer l'efficacité de la surveillance du marché.

Avant le lancement du projet CASP 2024, la Commission européenne a consulté les ASM afin d'identifier leurs intérêts et leurs priorités. Sur la base de ces données, les ASM ont sélectionné une série d'activités horizontales et spécifiques à un produit, en veillant à les aligner sur leurs objectifs de surveillance du marché.

ASP	AH
ASP 1 – Sucettes pour bébés	AH 1 – Normalisation
ASP 2 – Chaises hautes	AH 2 – Kit de démarrage pour les nouveaux participants
ASP 3 – Guirlandes lumineuses	
ASP 4 – Mini-radiateurs électriques	
ASP 5 – Cigarettes électroniques jetables	
ASP 6 – Bicyclettes pour enfants	
ASP 7 – Jouets slime (nouveaux tests)	

Figure 5: Chronologie du projet CASP 2024



ASM participantes

Au total, 41 autorités de 25 États membres de l'UE/pays de l'AELE ont participé au projet CASP 2024¹.

Pays	ASM	ASP 1	ASP 2	ASP 3	ASP 4	ASP 5	ASP 6	ASP 7	AH 1	AH 2
Autriche	Ministère fédéral des affaires sociales, de la santé, des soins et de la protection des consommateurs	x				x		x	x	
	Ministère fédéral des affaires sociales, de la santé, des soins et de la protection des consommateurs, Unité III/A/3 Sécurité des produits						x		x	
Belgique	Service public fédéral santé – service Inspection des produits de consommation					x				x
	Service public fédéral Économie – Direction générale de la Qualité et de la Sécurité	x								
Bulgarie	Commission pour la protection des consommateurs	x	x					x		
Croatie	Inspection d'État	x	x	x	x	x	x	x		
Chypre	Département de l'inspection du travail				x*					
	Service de protection des consommateurs	x	x							
	Département des services électriques et mécaniques, ministère des transports, des communications et des travaux publics								x	x
Tchéquie	Autorité tchèque d'inspection du commerce		x	x*			x	x*		
Estonie	Autorité de régulation technique et de protection des consommateurs	x			x			x		
Finlande	Agence finlandaise des transports et des communications						x			
France	Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes		x					x		
Allemagne	Direction du Land de Saxe	x						x*	x	
	Gouvernement de Moyenne-Franconie - Bureau de la supervision du commerce						x			x
	Inspection du travail du Land de Brême	x*								
	Gouvernement du district de Detmold	x*								
	Centre de compétence Surveillance du marché – Autorité de supervision du commerce – Gouvernement de Haute-Bavière		x		x			x		
	Conseil régional de Tubingue			x						
	Gouvernement du district de Düsseldorf				x					
	Ministère de la justice et de la protection des consommateurs Département de la surveillance du marché	x*		x*				x*		

¹ Les autorités signalées par un astérisque (*) ne participent qu'aux tests. Elles peuvent participer au processus de test, mais ne sont pas impliquées dans les processus de discussions et de prise de décision, et ne prennent pas part aux réunions d'activité.

Islande	Autorité du logement et de la construction		x			x	x*		
Irlande	Commission de la concurrence et de la protection des consommateurs	x	x	x	x				
Italie	Chambre de commerce de Turin				x			x	x
	Chambre de commerce de Milan Monza Brianza Lodi			x	x			x	x
	Chambre de commerce de Venise Rovigo			x*				x*	
	Chambre de commerce de Reggio de Calabre			x*				x*	
	Chambre de commerce de Pistoia-Prato							x	
Lettonie	Centre de protection des droits des consommateurs				x			x	
Lituanie	Autorité nationale de protection des droits des consommateurs	x	x*	x	x	x	x	x	x
Luxembourg	ILNAS — Département de la surveillance du marché	x			x				
Malte	Autorité maltaise de la concurrence et de la consommation	x	x	x	x	x	x	x	
	Direction de la santé environnementale					x			
Norvège	Direction norvégienne de la protection civile	x						x	
Pologne	Office de la concurrence et de la protection des consommateurs (UOKiK)			x				x	
Portugal	Autorité économique et de sécurité alimentaire		x						
République slovaque	Inspection du commerce slovaque			x				x	x
Espagne	Ministère des droits sociaux, de la consommation et de l'agenda 2030	x*							
	Ministère de l'Industrie et du Tourisme							x*	x*
Suède	Office national suédois de la sécurité électrique			x	x				x
Pays-Bas	Autorité de la sécurité des aliments et des produits de consommation des Pays-Bas							x	
TOTAL		16	11	13	13	7	13	19	6
									6

Activités spécifiques à un produit

Sucettes pour bébés

Cette activité portait sur deux catégories de produits: les **sucettes pour bébés** (également appelées tétines) et les **attache-sucettes** (avec ou sans éléments de jeu). Au total, 145 produits ont été échantillonnés par

les ASM participantes: 81 sucettes pour bébés et 64 attache-sucettes, dont 14 avec un élément de jeu. Au total, 111 échantillons ont été collectés dans des magasins physiques, et 34 ont été achetés en ligne.

Critères de test

Les sucettes pour bébés ont été testées par rapport à la norme **EN 1400:2013+A2:2018** (y compris le rectificatif de janvier 2019) et à l'annexe XVII du règlement **REACH** concernant les restrictions relatives aux phtalates (entrées 51 et 52);

Tous les attache-sucettes ont été testés par rapport à la norme **EN 12586:2007+A1:2011**. Ceux avec un élément de jeu ont également été testés par rapport à la norme **EN 71-1:2014+A1:2018** pour la sécurité des jouets et les propriétés mécaniques.

Résultats des tests

Sur les 81 sucettes pour bébés, 20 (25 %) ne répondaient pas à au moins une des exigences du plan de test. En tenant compte des contrôles réalisés par les ASM, 25 échantillons (31 %) ne répondaient pas à au moins une des exigences. Les clauses présentant les taux d'échec les plus élevés étaient la clause 9.1 (résistance aux chocs), la clause 8.4 (ventilation du bouclier), et la clause 9.3 (résistance à la déchirure).

Sur les 64 attache-sucettes, 46 (72 %) ne répondaient pas aux exigences requises. Les taux d'échec les plus élevés concernaient la clause 5.1 (exigences générales) et la clause 5.2 (exigences mécaniques). En outre, 7 attache-sucettes sur 13 avec un élément de jeu (54 %) étaient non conformes, en particulier la clause 5.1.12.6 (composants supplémentaires en tant que jouets).

Figure 6: Résultats globaux des tests pour les sucettes pour bébés (excluant les vérifications d'avertissements, de marquages et d'instructions) (N=81)

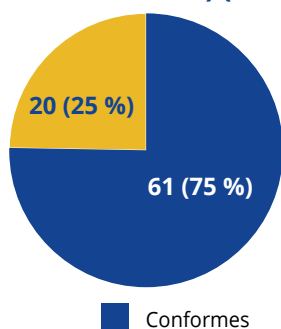
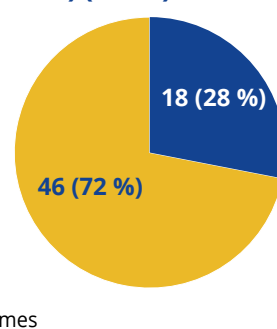


Figure 7: Résultats globaux des tests pour les attache-sucettes (excluant les vérifications d'avertissements, de marquages et d'instructions) (N=64)



Niveaux de risque et mesures prises

Sur la base des résultats des tests, les ASM ont effectué des évaluations des risques et ont décidé des mesures correctives à prendre². Au total, 9 sucettes pour bébé et 23 attache-sucettes ont été évalués comme présentant un risque grave.

Des notifications Safety Gate ont été émises pour 20 produits (9 pour des sucettes pour bébés et 11 pour des attache-sucettes).

² Les résultats rapportés sont basés sur les informations disponibles au 26.05.2025.

Figure 8: Mesures prises à l'encontre des produits non conformes (N=77)³

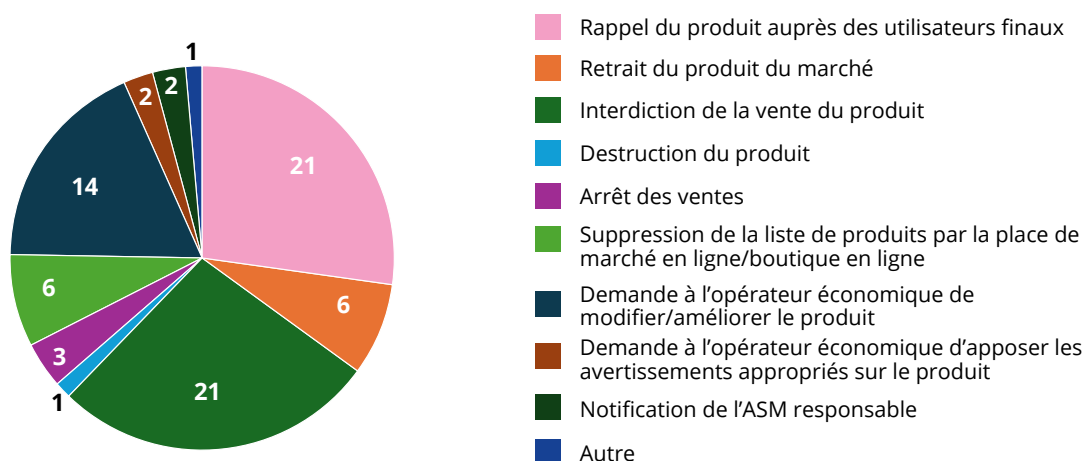
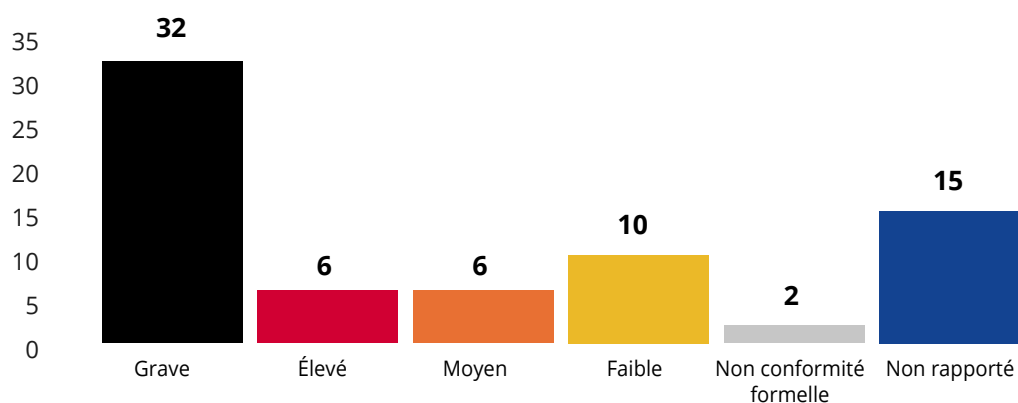


Figure 9: Niveaux de risque des échantillons (N=71)



³ Les mesures sont numérotées par ordre de gravité (ordre décroissant).

Chaises hautes

L'activité portait sur les chaises hautes traditionnelles, les chaises hautes avec élément pliant, les chaises hautes à double fonction de jouets ou balançoires, et les chaises hautes avec table qui peut être séparée. Les ASM participantes ont prélevé 60 échantillons au total. 39 échantillons ont été collectés dans des magasins physiques et 21 ont été achetés en ligne. Il s'agissait d'une activité conjointe menée avec l'ASM canadienne, Santé Canada, qui a permis de partager les résultats des tests et les approches d'évaluation des risques, les résultats finaux et les campagnes de communication.

Critères de test

Le plan de test pour cette activité comprenait des essais mécaniques et chimiques par rapport à la norme **EN 14988:2017+A1:2020**:

- Des essais mécaniques (clauses 8.1 à 8.12, clause 9) ont été effectués sur tous les échantillons;
- Des essais chimiques, clause 6 (migration de certains éléments) ont été réalisés sur 22 échantillons provenant de 4 ASM.

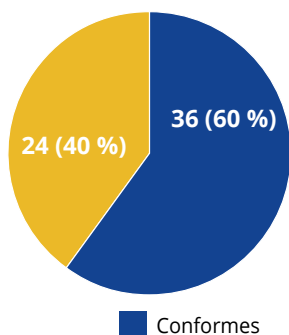
Résultats des tests

Si l'on exclut la clause 9 (marquages), 24 échantillons (40 %) sur 60 ne répondaient pas à toutes les exigences du plan de test. En combinant les tests de laboratoire et les contrôles effectués par les ASM sur les avertissements, les marquages et les instructions, 50 (83 %) étaient non conformes.

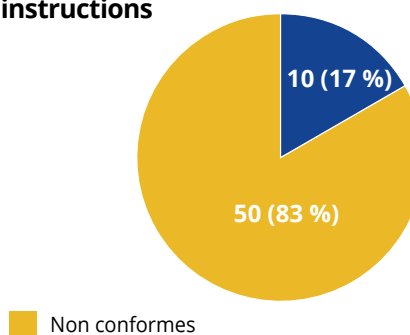
Les 22 échantillons testés par rapport à la migration chimique étaient conformes. Cependant, l'amendement à la norme EN 14988:2017+A2:2024 a introduit des limites plus strictes pour les essais chimiques pour certains éléments comme le chrome VI, l'aluminium et le plomb, afin de les aligner sur la norme EN 71-3:2019+A1:2021. En conséquence, trois échantillons qui avaient passé les tests avec succès ne répondaient plus aux nouvelles exigences. Après la campagne, les ASM ont soumis deux demandes d'interprétation de la norme CEN TC 364, qui ont été discutées lors d'une réunion spécifique et publiées par la suite sur le site web du CEN.

Figure 10: Résultats globaux des tests (N=60)

Excluant les avertissements, marquages et instructions



Incluant les avertissements, marquages et instructions

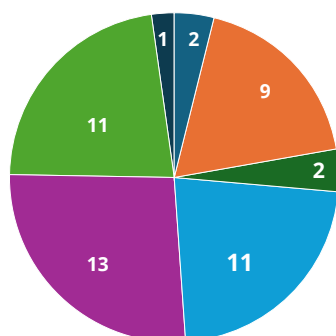


Niveaux de risque et mesures prises⁴

Sur la base des résultats des tests, les ASM ont effectué des évaluations des risques et ont décidé des mesures correctives à prendre. Onze échantillons ont été jugés comme présentant un risque grave, et un comme présentant un risque élevé.

Sept produits ont fait l'objet d'une notification Safety Gate.

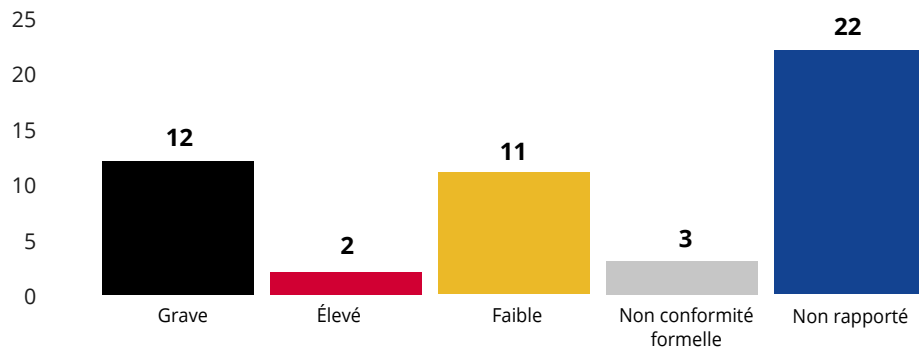
Figure 11: Mesures prises à l'encontre des produits non conformes (N=49)



- Rappel du produit auprès des utilisateurs finaux
- Retrait du produit du marché
- Interdiction de la vente du produit
- Demande à l'opérateur économique de modifier/d'améliorer le produit
- Demande à l'opérateur économique d'apposer les avertissements appropriés sur le produit
- Avertissement des consommateurs sur les risques
- Autre

⁴ Les résultats rapportés sont basés sur les informations disponibles au 26.05.2025.

Figure 12: Niveaux de risque des échantillons (N=50)



Guirlandes lumineuses

L'activité portait sur le test de guirlandes lumineuses, avec et sans unité de contrôle, qui relèvent de la directive basse tension (DBT) et qui sont branchées sur une prise standard. Elle comprenait des guirlandes lumineuses traditionnelles et étanches (cordons lumineux). Au total,

87 échantillons ont été collectés par les ASM, en ligne (20) et dans des magasins physiques (67), dont 78 étaient des guirlandes lumineuses traditionnelles et 9 étaient des cordons lumineux.

Critères de test

Le plan de test pour cette activité comprenait des essais mécaniques par rapport aux normes **EN 60598-2-20:2015** pour les guirlandes lumineuses traditionnelles et **EN 60598-2-21:2015** pour les guirlandes lumineuses étanches, ainsi que **EN 61347-2-11** ou **EN 61347-2-13:2014+A1:2017** pour les guirlandes avec unité de contrôle.

- ▶ Des essais mécaniques (clauses 20/21.5, 20/21.7, 20/21.11 à 20/21.16) ont été effectués sur toutes les guirlandes lumineuses;
- ▶ Des essais mécaniques (clauses 8, 12, 14 à 18) ont été réalisés sur 68 guirlandes lumineuses avec unité de contrôle.

Résultats des tests

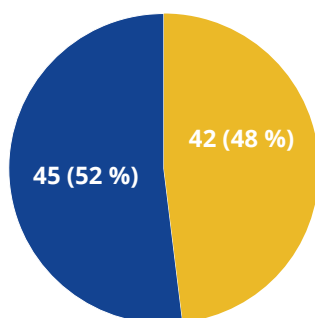
Sur les 87 échantillons, 42 (48 %) ne répondaient pas à au moins une des exigences du plan de test. Sur ces 42 échecs, 29 échantillons ne respectaient pas les exigences énoncées à la clause 20.11 (conducteurs externes et internes).

En combinant les tests de laboratoire et les contrôles effectués par les ASM sur les avertissements, les marquages et les instructions, 48 (55 %) échantillons étaient non conformes. Les principales raisons de la non-conformité

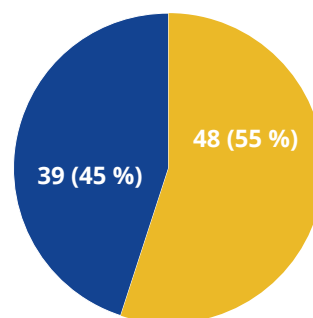
étaient des problèmes liés à l'absence ou à l'inexactitude du nom et de l'adresse du fabricant/importateur (15 échantillons), les avertissements relatifs aux chocs électriques si les lampes sont cassées (15 échantillons), les avertissements relatifs à la connexion à l'alimentation électrique lorsque le produit est dans l'emballage (11 échantillons), et les informations relatives à la tension de la guirlande elle-même (9 échantillons).

Figure 13: Résultats globaux des tests (N=87)

Excluant les avertissements, marquages et instructions



Incluant les avertissements, marquages et instructions



■ Conformes

■ Non conformes

Niveaux de risque et mesures prises⁵

Sur la base des résultats des tests, les ASM ont effectué des évaluations des risques et ont décidé des mesures correctives à prendre. Au total, 9 échantillons ont été jugés comme présentant un risque grave, 1 échantillon comme présentant un risque élevé, 6 un risque moyen, et 15 un risque faible.

À la suite des actions déclenchées par cette campagne de tests, 7 produits ont fait l'objet d'une notification Safety Gate.

Figure 14: Mesures prises à l'encontre des produits non conformes (N=46)

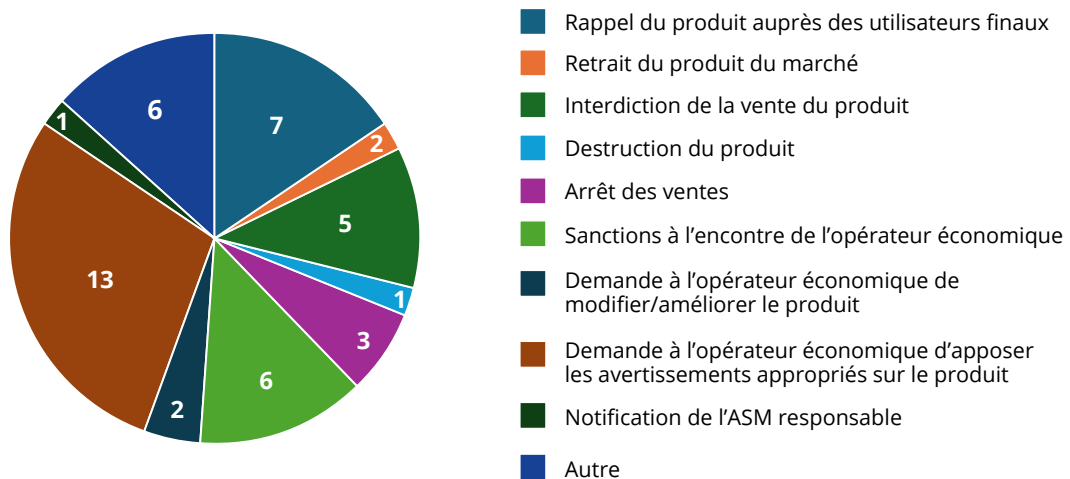
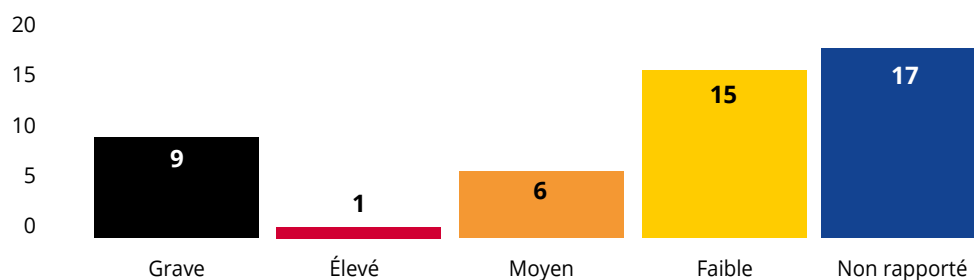


Figure 15: Niveaux de risque des échantillons (N=48)



⁵ Les résultats rapportés sont basés sur les informations disponibles au 26.05.2025.

Mini-radiateurs électriques

L'activité portait sur les mini-radiateurs électriques dont la largeur et la hauteur ne dépassaient pas 40 cm et 30 cm respectivement. Il s'agissait de radiateurs portatifs par ventilateur, de radiateurs radiants, de radiateurs

enfilables et de radiateurs en céramique. Au total, 80 échantillons ont été testés: 41 ont été collectés par les ASM auprès de canaux en ligne et 39 auprès de magasins physiques.

Critères de test

Le plan de test comprenait des tests mécaniques par rapport à la norme **EN 60335-2-30:2009 + A13:2022** (y compris l'amendement A2:2022), qui traite de la sécurité des radiateurs électriques d'appoint à usage domes-

tique. Des tests mécaniques ont été réalisés sur tous les échantillons par rapport aux clauses 7, 8, 10, 11, 13, 15, 19 à 23, 25, 27, 29 et 30.

Résultats des tests

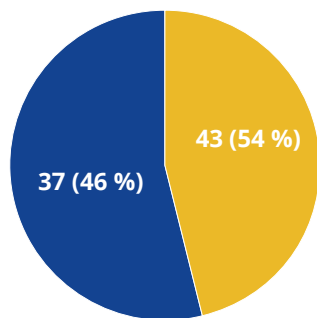
Sur les 80 échantillons, 43 (54 %) ne répondaient pas à au moins une des exigences du plan de test, dont 8 échantillons qui ne respectaient pas les exigences de la clause 10 (alimentation d'entrée et courant).

En combinant les tests de laboratoire et les contrôles effectués par les ASM sur les avertissements, les marquages et les instructions, 50 (62 %) échantillons étaient

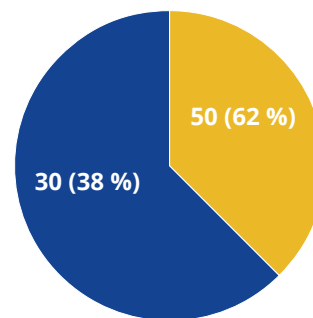
non conformes. Les principales raisons de non-conformité étaient des informations non disponibles dans la langue officielle du pays de vente (15 échantillons), l'absence d'avertissements pour tenir les enfants de moins de 3 ans éloignés du radiateur (7 échantillons) et l'absence d'identifiants pour le fabricant à l'intérieur ou à l'extérieur de l'UE/EEE (5 échantillons).

Figure 16: Résultats globaux des tests (N=80)

Excluant les avertissements, marquages et instructions



Incluant les avertissements, marquages et instructions



■ Conformes

■ Non conformes

Niveaux de risque et mesures prises⁶

Sur la base des résultats des tests, les ASM ont effectué des évaluations des risques et ont décidé des mesures correctives à prendre.

Au total, 7 échantillons ont été jugés comme présentant un risque grave, 1 échantillon comme présentant un risque élevé, 3 un risque moyen, et 12 un risque faible.

⁶ Les résultats rapportés sont basés sur les informations disponibles au 26.05.2025.

Figure 17: Mesures prises à l'encontre des produits non conformes (N=33)

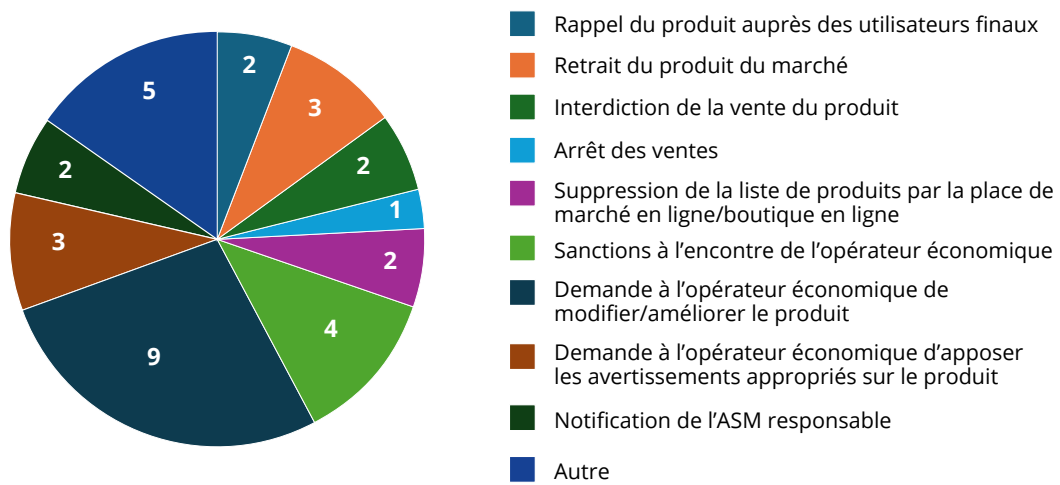
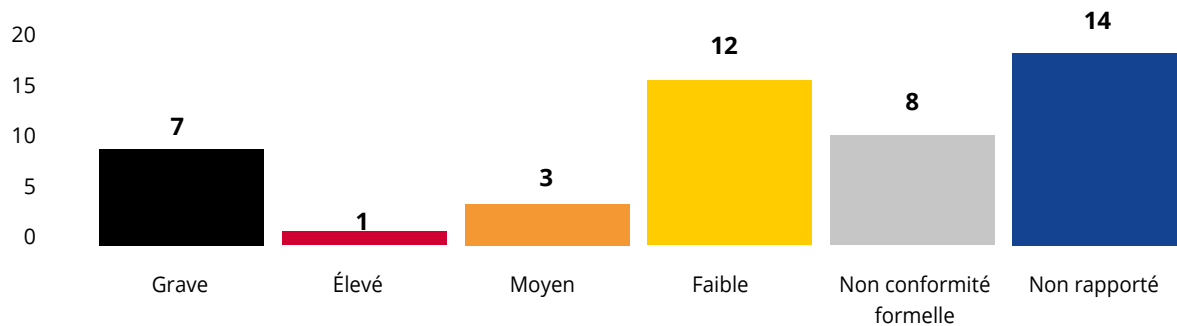


Figure 18: Niveaux de risque des échantillons (N=45)



Cigarettes électroniques jetables

Cette activité couvrait le test de cigarettes jetables à usage unique et à usage limité contenant un réservoir d'e-liquide prérempli avec ou sans nicotine, qui relèvent de la directive sur les produits du tabac (DPT) et le RSGP.

Critères de test

Le plan de cette activité comprenait des essais mécaniques par rapport à la norme **CEN/TS 17287:2019** et des essais sur la composition du contenu par rapport aux normes **ISO 20714:2021** et **EN 17746:2023**:

Au total, 57 échantillons ont été collectés par les ASM participantes: 55 dans des magasins physiques et 2 en ligne.

- ▶ Essais mécaniques (clauses 4.2.1, 4.5 et 5.2);
- ▶ Tests de composition (teneur en nicotine et pureté, additifs non autorisés, apport de nicotine et nombre de bouffées).

Résultats des tests

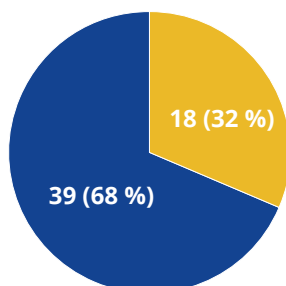
Sur les 57 échantillons, 18 (32 %) ne répondaient pas à au moins une des exigences du plan de test. Sur ces échecs, 16 échantillons ne respectaient pas les exigences de la clause 4.5 (réservoir d'e-liquide).

En combinant les tests de laboratoire et les contrôles effectués par les ASM sur les avertissements, les marquages et les instructions, 38 (67 %) échantillons étaient

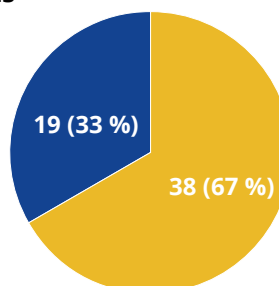
non conformes. Les principales raisons de la non-conformité étaient des problèmes liés à la liste des ingrédients par ordre décroissant ou poids (15 échantillons), les avertissements sanitaires (8 échantillons), et les contenants dépassant la limite de 2 ml pour les cartouches à usage unique (8 échantillons).

Figure 19: Résultats globaux des tests (N=57)

Excluant les avertissements, marquages et instructions



Incluant les avertissements, marquages et instructions



■ Conformes

■ Non conformes

Niveaux de risque et mesures prises⁷

Sur la base des résultats des tests, les ASM ont effectué des évaluations des risques et ont décidé des mesures correctives à prendre. Au total, 4 échantillons ont été jugés comme présentant un risque grave, 2 un risque élevé, 1 un risque moyen, et 5 un risque faible.

Les ASM ont émis 3 notifications Safety Gate.

⁷ Les résultats rapportés sont basés sur les informations disponibles au 26.05.2025.

Recommandations pour les régulateurs

- Des règles concernant les exigences en matière de sécurité des enfants (en particulier les systèmes d'activation à l'épreuve des enfants) et d'étiquetage (par exemple au moyen d'actes délégués de la Commission) doivent être adoptées pour les cigarettes électroniques jetables.
- La DPT n'exige pas la déclaration du volume de liquide de la cigarette électronique. Il est proposé de rendre obligatoire la déclaration du volume et des unités d'apport par dose. En outre, il est proposé d'interdire l'indication du nombre de bouffées des dispositifs sur l'emballage. Ce chiffre est souvent utilisé par les fabricants pour promouvoir leurs produits, ce qui n'est pas autorisé par la DPT;
- Envisagez la mise en œuvre de mesures de traçabilité pour les produits du tabac connexes (cigarettes électroniques) afin de faciliter la gestion des articles non conformes par les ASM;
- Comblez le vide législatif concernant les sachets de nicotine. Ces produits ne sont actuellement couverts que par le RSGP. Deux normes sont en cours d'élaboration pour ces produits: ISO/DIS 21109 (méthode de test pour le pH) et ISO/AWI 21114 (méthode de test pour la nicotine). Toutefois, il n'existe pas encore de réglementation concernant la sécurité de ce produit, et les quantités maximales de substances (par exemple, la nicotine) n'ont pas encore été établies.

Figure 20: Mesures prises à l'encontre des produits non conformes (N=27)

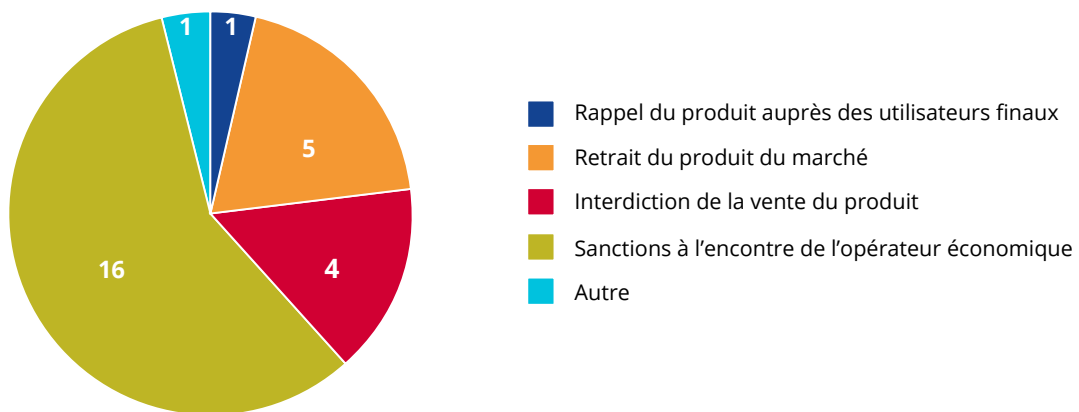
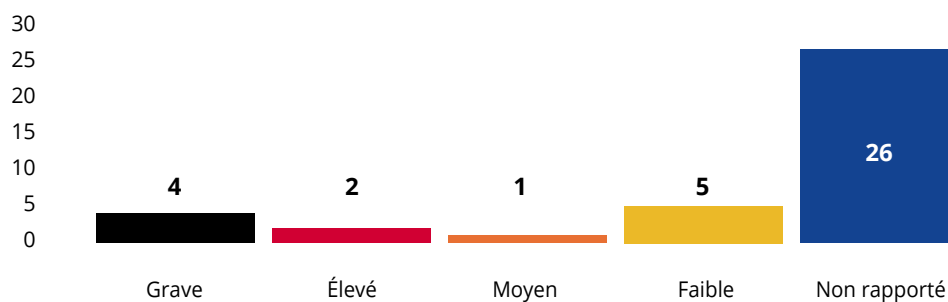


Figure 21: Niveaux de risque des échantillons (N=38)



Bicyclettes pour enfants

L'activité portait sur deux catégories de produits: les bicyclettes pour enfants et les bicyclettes-jouets. Les bicyclettes pour enfants ont une hauteur de selle comprise entre 436 mm et 635 mm et utilisent un mécanisme de chaîne pour entraîner la roue arrière. Les bicy-

clettes-jouets sont conçues pour jouer et ne disposent pas de freins ou de vitesses fonctionnels. Au total, 47 échantillons ont été testés: 26 bicyclettes pour enfants et 21 bicyclettes-jouets.

Critères de test

Le plan de test comprenait les normes suivantes:

- ▶ Bicyclettes pour enfants: tests de sécurité et de durabilité par rapport à la norme **EN ISO 8098:2023**, y compris les bords tranchants, les saillies apparentes, les freins, la direction, les cadres, les roues, les pédales, les selles, la protection de la chaîne et les stabilisateurs;
- ▶ Bicyclettes-jouets: tests sur le freinage, l'acoustique, la résistance, la transmission, la disposition des roues, les marques d'insertion de la selle réglable et du guidon, ainsi que les avertissements et les instructions (par rapport à la norme **EN 71-1:2014+A1:2018**).

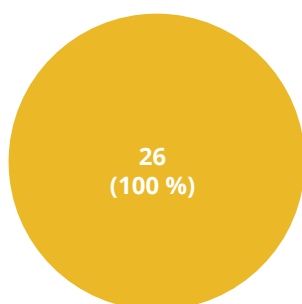
Résultats des tests

Tous les échantillons testés ne respectaient pas au moins une des exigences énoncées dans le plan de test.

- ▶ Pour la norme EN ISO 8098:2023, les taux d'échec les plus élevés concernaient la roue de chaîne et la protection de la chaîne (96 %), la direction (96 %) et les freins (92 %).
- ▶ Pour la norme EN 71-1:2014+A1:2018, les échecs les plus importants concernaient la clause 5 (libération de pièces de petite taille pour les jouets destinés aux

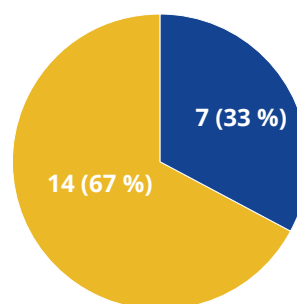
enfants de moins de 3 ans), la clause 4.15.2.3 (exigences en matière de freinage) et la clause 4.15.1.6 (protections inadéquates de la chaîne d'entraînement et de la courroie). Sept échantillons ont satisfait aux exigences mécaniques, mais n'ont pas passé les contrôles relatifs aux avertissements, aux marquages et aux instructions.

Figure 22: Résultats globaux des tests pour les bicyclettes pour enfants (excluant les contrôles des avertissements, marquages et instructions) (N=26)



■ Conformes

Figure 23: Résultats globaux des tests pour les bicyclettes-jouets (excluant les contrôles des avertissements, marquages et instructions) (N=21)



■ Non conformes

Niveaux de risque et mesures prises⁸

Sur la base des résultats des tests, les ASM ont effectué des évaluations des risques et ont décidé des mesures correctives à prendre. Au total, 18 bicyclettes (15 bicyclettes pour enfants et 3 bicyclettes-jouets) ont été jugées comme présentant un risque grave.

Sept produits ont fait l'objet d'une notification Safety Gate.

Figure 24: Mesures prises à l'encontre des produits non conformes (N=43)

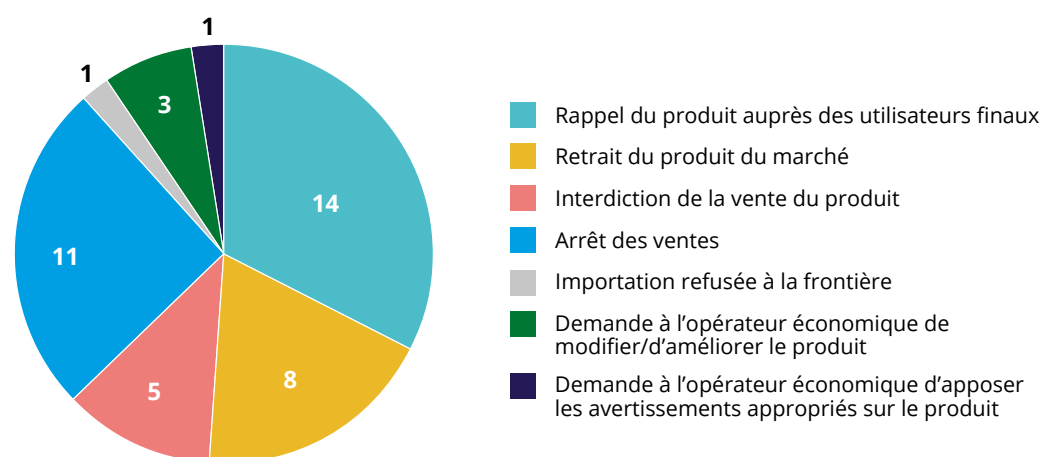
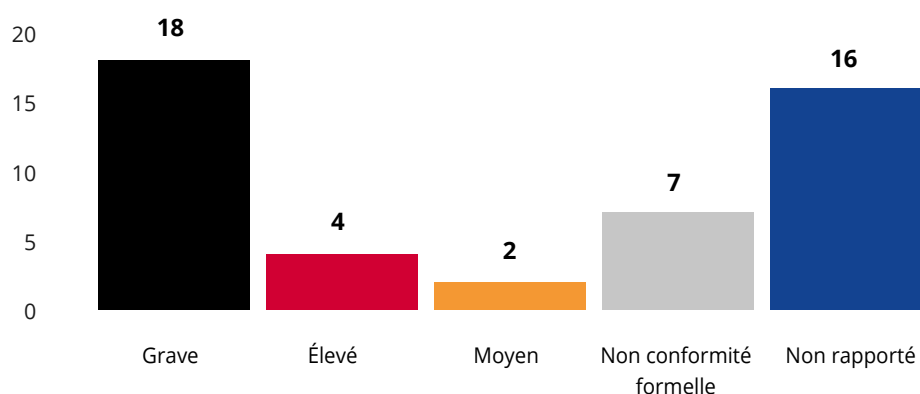


Figure 25: Niveaux de risque des échantillons (N=47)



⁸ Les résultats rapportés sont basés sur les informations disponibles au 26.05.2025.

Jouets Slime (nouveaux tests)

L'activité portait sur les jouets slime et les matériaux semblables au slime appartenant à la catégorie I (matériau de jouet sec, cassant, pulvérulent ou malléable) et à la catégorie II (matériau de jouet liquide ou collant). L'activité «jouets slime» est la première activité de nouveaux tests des projets CASP. En recourant au plan de test de l'activité slime du projet CASP 2019, cette initia-

tive de nouveaux tests permet de répéter la surveillance du marché à grande échelle des jouets slime, en raison du taux élevé d'échecs et des nombreuses notifications Safety Gate émises pour ce produit. Les ASM ont prélevé 180 échantillons au total: 148 dans des magasins physiques, 31 en ligne, et 1 auprès des douanes.

Critères de test

Le plan de test s'est intéressé à la migration des 19 éléments métalliques et métalloïdes inclus dans la DSJ et la norme EN 71-3:2013 + A3:2018, contrairement à l'activité slime du projet CASP 2019 qui ne ciblait que le bore. La

catégorisation des produits a été effectuée sur les échantillons conformément à la nouvelle spécification technique publiée pour la catégorisation des jouets slime (PD CEN/TS 17973:2023).

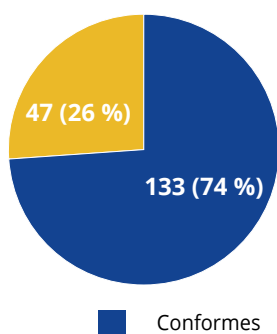
Résultats des tests

Sur les 180 échantillons testés, 47 (26 %) ne respectaient pas les exigences du plan de test: 46 pour la migration du bore et 1 pour la migration du plomb. Parmi les échantillons, 56 ont été classés dans les jouets de la catégorie I, dont seulement 1 (2 %) a échoué aux tests, tandis que 46 (37 %) des 124 jouets de la catégorie II n'ont pas satisfait aux critères.

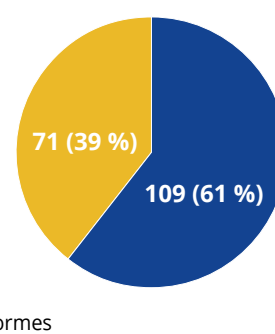
Lors du projet CASP 2019, 195 échantillons de slime avaient été testés, révélant que 10 échantillons de catégorie I sur 66 (15 %) avaient échoué au test de migration du bore, contre 29 sur 129 (22 %) pour la catégorie II. Cela indique une amélioration du taux d'échec des jouets slime de catégorie I, tandis que le taux d'échec des échantillons de catégorie II a augmenté.

Figure 26: Résultats globaux des tests (N=180)

Excluant les avertissements, marquages et instructions



Incluant les avertissements, marquages et instructions



Niveaux de risque et mesures prises

Sur la base des résultats des tests, les ASM ont décidé des mesures correctives à prendre⁹.

La détection d'une substance chimique interdite, ou d'une substance qui dépasse les limites fixées par la législation européenne, classe automatiquement le risque comme grave, éliminant ainsi la nécessité d'une évaluation individuelle du risque. Selon les seuils de migration du bore et du plomb, 23 échantillons ont été jugés comme présentant un risque grave ou élevé.

24 produits ont fait l'objet d'une notification Safety Gate.

⁹ Les résultats rapportés sont basés sur les informations disponibles au 26.05.2025.

Figure 27: Mesures prises à l'encontre des produits non conformes (N=113)

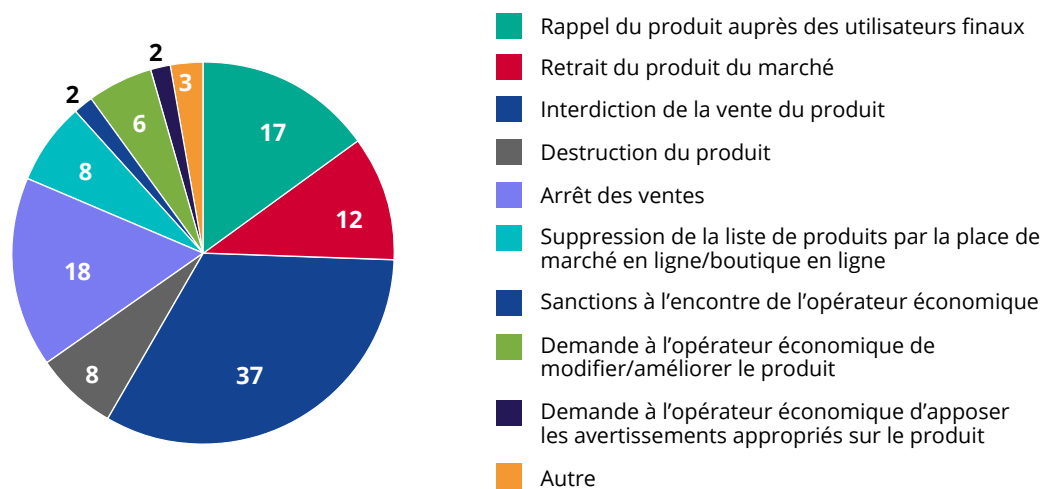
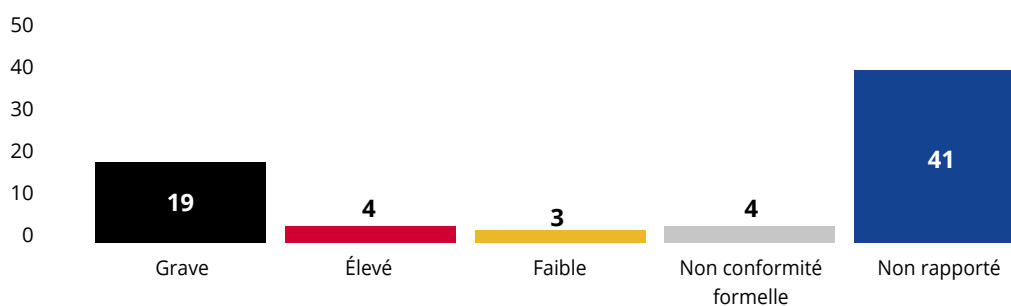


Figure 28: Niveaux de risque des échantillons (N=71)



Activités horizontales

Normalisation

Contexte et champ d'application

Le RSGP garantit un niveau élevé de sécurité des produits dans l'UE en exigeant que les produits de consommation soient sûrs avant d'être commercialisés sur le marché unique. Il est entré en application le 13 décembre 2024.

En appliquant le RSGP, les ASM identifient les produits dangereux et atténuent les risques. Toutefois, lorsqu'il n'existe pas de normes européennes spécifiques pour un produit, les ASM sont confrontées à des difficultés en matière d'évaluation de la sécurité et doivent recourir à d'autres méthodes. Dans ce cas, les ASM peuvent se référer à des normes pour des produits similaires ou apparentés.

L'AH Normalisation avait pour objectif de développer une stratégie pour l'utilisation des normes par analogie lorsque les produits ne sont pas couverts par des normes citées dans le Journal officiel de l'UE. En outre, les participants ont discuté de cas de produits RSGP qui ne sont actuellement pas couverts par une norme européenne spécifique citée dans le Journal officiel de l'UE. C'est important, car l'absence de procédures harmonisées pour l'utilisation de normes par analogie peut créer une incertitude tant pour les ASM que pour les opérateurs économiques.

Processus

Au cours des trois réunions intermédiaires, une méthodologie en cinq étapes a été élaborée, qui a ensuite constitué la base des autres produits de l'activité, les études de cas:

1. Examiner le marquage du produit et l'évaluation des risques par le fabricant;
2. Définir les caractéristiques et les risques du produit;
3. Identifier les catégories de produits similaires couvertes par des normes existantes;

4. Analyser les normes applicables à des produits similaires;
5. Remédier aux lacunes identifiées et à la surévaluation.

Outre ces cinq étapes, la méthodologie comprend également deux actions horizontales à appliquer tout au long du processus:

- Consultation de collègues, d'experts et de parties prenantes et
- Documentation et tenue de registres.

Résultats

Manuel sur l'utilisation des normes par analogie	Un guide complet pour les ASM sur les pratiques existantes, les défis et les méthodologies pour l'évaluation des risques et les tests des produits qui ne sont pas encore couverts par les normes existantes. Ce document est basé sur une méthodologie en cinq étapes.
Compilation de 10 études de cas	Une compilation de 10 études de cas qui illustrent, à l'aide d'exemples réels, la méthodologie du manuel pour appliquer les normes par analogie dans la pratique, en suivant l'approche en cinq étapes. Les dix catégories de produits sont les suivantes: machines à café, air fryers, tours d'apprentissage, machines à soda, chariots, purificateurs d'ozone/UV, produits d'hygiène, chargeurs sans fil, cigarettes électroniques et dispositifs de commande à distance.
Liste des produits RSGP qui ne sont actuellement pas couverts par une norme européenne spécifique citée dans le JOUE	Une liste de catégories de produits qui ne sont actuellement pas couverts par des normes européennes spécifiques citées dans le Journal officiel de l'UE, identifiées comme des domaines prioritaires pour une future normalisation dans le cadre du RSGP. Les produits sélectionnés ont été déterminés en fonction de leurs risques associés et des plaintes reçues par les ASM. Il s'agit: des machines à soda, des sacs à fèves et des positionneurs de sommeil pour bébés, des oreillers de nurserie, des balançoires sensorielles, des poussettes combinées, des tables pour enfants, des équipements sportifs et de terrain de jeu (y compris les tyroliennes), des sangles élastiques avec des crochets aux extrémités pour les fixer (pieuvre), des sacs d'eau chaude, des piles boutons, des produits décoratifs ou des produits d'hygiène ou de nettoyage d'apparence trompeuse (aliments), des chaussures pour enfants et des produits portés par les enfants.

Kit de démarrage pour les nouveaux participants

Contexte et champ d'application

L'AH Kit de démarrage pour les nouveaux participants avait pour but d'identifier et de consolider les informations essentielles nécessaires à un nouveau collègue qui rejoint une ASM, afin de répondre aux défis transversaux rencontrés par les nouveaux participants dans les ASM à travers l'UE.

Au cours de l'activité, les participants ont contribué à la mise à jour et à la réorganisation de la [plateforme SharePoint](#) du projet CASP créée par la DG JUST, qui héberge des informations générales sur la surveillance du marché et tous les documents d'orientation précédemment élaborés dans le cadre des projets CASP, à l'usage exclusif des ASM. Cette démarche a été soutenue par l'élaboration de matériel de formation à intégrer dans SharePoint.

Processus

L'activité s'est déroulée en cinq étapes, en commençant par la détermination des besoins et des attentes des ASM participantes par le biais de travaux et de réunions préparatoires. Le retour d'information de ces sessions a été utilisé pour rédiger la méthodologie et le plan de travail, qui comprenait l'élaboration d'infographies, de

graphiques et de vidéos couvrant des sujets tels que les projets de l'UE, Safety Gate et la législation spécifique au secteur. La structure de SharePoint a été révisée sur la base des commentaires des ASM, et le matériel de formation a été codéveloppé à travers des sessions de retour d'information, à la fois en ligne et en personne.

Résultats

Une liste des informations les plus essentielles pour les nouveaux participants a servi de base à l'élaboration du matériel de formation. La plateforme SharePoint de CASP a été réorganisée et mise à jour pour créer une interface plus accessible et plus conviviale, lui permettant d'agir comme un centre de ressources pour les ASM.

Le matériel de formation suivant a été produit dans le cadre de cette activité:

12 infographies

Les infographies présentent des informations cruciales de manière concise, complète et conviviale. Elles sont systématiquement intégrées dans des sections spécifiques sur la plateforme SharePoint du projet CASP.

16 graphiques

Représentations visuelles des dernières tendances et statistiques relatives aux notifications Safety Gate de produits dangereux, ainsi que des résultats des projets CASP précédents.

Deux vidéos de type tutoriel

Une vidéo explique pourquoi la surveillance du marché joue un rôle crucial dans la protection des consommateurs et la sécurité des produits, en donnant un aperçu du cadre législatif et des pouvoirs de surveillance du marché. La deuxième vidéo fournit des instructions pratiques sur la manière de créer une notification dans le système Safety Gate.

Conclusions

Conclusions générales

Au total, 41 autorités de 25 États membres de l'UE et pays de l'AELE ont conjugué leurs efforts de surveillance du marché pour améliorer la sécurité des produits mis sur le marché européen en :

- ▶ Échantillonnant, sur leurs marchés respectifs, 656 produits appartenant à sept catégories différentes et en les envoyant dans des laboratoires accrédités conjointement sélectionnés situés dans l'UE pour qu'ils y soient testés;
- ▶ Analysant les résultats des tests, en évaluant conjointement les risques identifiés et en décidant des mesures correctives appropriées à prendre à l'encontre des produits non conformes qui présentent des risques pour la santé et la sécurité des consommateurs;
- ▶ Émettant **68** notifications Safety Gate;

- ▶ Rédigeant conjointement plusieurs documents traitant des principaux thèmes horizontaux liés aux pratiques de la surveillance du marché.

Les informations recueillies dans le cadre des activités du projet CASP 2024 sur les tests de produits et les sujets liés à la surveillance du marché sont non seulement précieuses pour les ASM, mais aussi directement pertinentes pour les consommateurs et les opérateurs économiques. Ce rapport fournit un aperçu de toutes les activités et des résultats du projet CASP 2024. Des informations plus détaillées sont fournies dans des rapports d'activité distincts. Tous les documents et rapports publics sont disponibles sur le site web dédié au projet CASP.

Activités spécifiques à un produit

L'exercice de définition des priorités mené avant le lancement du projet a permis d'identifier les catégories de produits nécessitant une surveillance accrue du marché européen. Sur les 656 produits testés, **287** ne respectaient pas au moins une des exigences définies dans les plans de test. Parmi ceux-ci, 102 produits ont été classés comme présentant un risque grave, 19 un risque élevé, 18 un risque moyen et 56 un risque faible.

Les ASM ont mis en œuvre des mesures fondées sur leur évaluation des risques. Des notifications concernant **68** produits ont été publiées sur Safety Gate afin de garantir le partage des informations avec les autres ASM, les consommateurs et les opérateurs économiques.

Les exercices conjoints d'évaluation des risques pour les produits qui n'ont pas réussi les tests ont fourni des occasions uniques et pratiques d'harmoniser la manière dont les ASM traitent les produits non conformes. Ces sessions de collaboration ont non seulement facilité l'échange d'idées et de bonnes pratiques, mais ont également permis aux participants d'aligner leurs approches et de clarifier tout doute concernant les processus d'évaluation. Ce dialogue ouvert a favorisé une meilleure compréhension entre les ASM, renforçant ainsi l'efficacité globale des efforts de surveillance du marché.

Activités horizontales

La collaboration entre les ASM des pays de l'UE/AELE est essentielle pour relever les différents défis de la surveillance du marché. Il s'agit notamment de s'adapter à l'évolution du marché qui se traduit par des produits pour lesquels il n'existe pas de normes, de combler les lacunes dans l'application des normes par analogie, et d'intégrer de nouveaux collègues dans les ASM.

En plus des discussions sur les défis communs et les meilleures pratiques ainsi que l'élaboration d'approches harmonisées et d'outils pour la surveillance du marché, les activités horizontales se sont également attachées à favoriser la coopération entre les autorités. Ces initiatives permettent d'utiliser les outils et les ressources disponibles pour aider les autorités à relever les nouveaux défis :

- ▶ L'activité **Normalisation** s'est concentrée sur le développement d'une méthodologie complète pour l'utilisation des normes par analogie, qui a été

appliquée à 10 études de cas différentes. Ce travail préparatoire facilitera les évaluations des risques pour les produits qui ne sont pas couverts par des normes citées dans le Journal officiel de l'UE. En outre, elle visait à identifier les lacunes et les priorités existantes en matière de normalisation en vertu du RSGP;

- ▶ L'activité **Kit de démarrage pour les nouveaux participants** s'est concentrée sur la création de matériel de formation pour les nouveaux participants dans les ASM. Elle a mis l'accent sur un soutien structuré et continu aux nouveaux collègues et sur la nécessité de disposer d'outils capables de s'adapter à l'évolution du paysage de la surveillance du marché. Il est essentiel de fournir aux nouveaux participants des bases solides pour garantir la qualité de l'application de la législation et protéger les consommateurs contre les produits dangereux au sein du marché unique.

Recommandations

Pour les consommateurs

- ▶ **Vérifiez les informations du fabricant:** Vérifiez toujours que le produit comporte clairement les coordonnées du fabricant ou de l'importateur basé dans l'Espace économique européen. Vous pouvez ainsi signaler tout problème de sécurité ou tout défaut.
- ▶ **Lisez attentivement les instructions:** Avant d'utiliser un produit, assurez-vous de lire et de comprendre les instructions de sécurité et les avertissements fournis. Ils doivent être disponibles dans votre langue et sont essentiels pour une utilisation en toute sécurité.
- ▶ **Inspectez régulièrement les produits:** Avant chaque utilisation, vérifiez que le produit ne présente pas de signes d'usure, de dommages ou de petites pièces détachables susceptibles de présenter un risque d'étouffement pour les jeunes enfants. Remplacez-le ou cessez de l'utiliser s'il présente des défauts.
- ▶ **Achetez auprès de sources réputées:** Achetez des produits auprès de détaillants et de marques dignes de confiance afin de garantir la sécurité et le respect des normes de sécurité.
- ▶ **Restez informé sur les rappels:** Consultez régulièrement le système Safety Gate pour connaître les éventuels rappels ou alertes de sécurité liés aux produits que vous possédez. Si un produit fait l'objet d'un rappel, cessez immédiatement de l'utiliser et respectez les instructions fournies.
- ▶ **Signalez les problèmes de sécurité:** Si vous rencontrez des problèmes de sécurité ou des accidents liés à un produit, signalez-les à votre autorité de protection des consommateurs sur [Consumer Safety Gateway](#). Vos commentaires permettent d'améliorer la sécurité des produits pour tout le monde.

Pour les opérateurs économiques

- ▶ **Comprenez les obligations légales:** Soyez pleinement conscients de vos responsabilités en vertu de la législation applicable, y compris le règlement relatif à la sécurité générale des produits (RSGP). Avant de mettre un produit sur le marché, assurez-vous de sa conformité.
- ▶ **Fournissez des avertissements et des instructions clairs:** Veillez à ce que tous les produits soient accompagnés d'avertissements, de marquages et d'instructions complets, durables et facilement visibles. Ces informations doivent être rédigées dans la ou les langue(s) nationale(s) du pays où le produit est vendu.
- ▶ **Connaissez vos fournisseurs:** Évaluez et vérifiez soigneusement l'identité de vos fournisseurs afin de garantir la traçabilité en cas de défauts. Maintenez une communication ouverte afin d'atténuer les risques liés aux changements de fournisseurs.
- ▶ **Surveillez la sécurité des produits:** Vérifiez régulièrement la conformité de vos produits aux normes de sécurité et soyez proactifs dans la gestion des risques. Mettez en œuvre une stratégie de gestion des rappels, y compris une communication claire avec les consommateurs sur les dangers et les procédures d'indemnisation.
- ▶ **Signalez les problèmes de sécurité:** Informez immédiatement les autorités compétentes de tout problème de sécurité ou accident connu lié à vos produits via le Safety Business Gateway. La communication d'informations en temps opportun est essentielle à la protection des consommateurs.

COMMISSION EUROPÉENNE

Direction générale de la justice et des consommateurs
Direction «Consommateurs»
Unité B4 Sécurité des produits et système d'alerte rapide
E-mail: JUST-B4@ec.europa.eu

La Commission européenne ne peut être tenue pour responsable d'aucune conséquence résultant de la réutilisation de la présente publication.

© Union européenne, 2025.

La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est régie par la décision 2011/833/UE de la Commission du 12 décembre 2011 relative à la réutilisation des documents de la Commission (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39).
Sauf mention contraire, la réutilisation du présent document est autorisée dans le cadre d'une licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Cela signifie que la réutilisation est autorisée moyennant citation appropriée de la source et indication de toute modification.

Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété de l'Union européenne, il peut être nécessaire de demander une autorisation directement aux détenteurs des droits concernés.

Des informations sur l'Union européenne sont disponibles, dans toutes les langues officielles de l'UE, sur le site internet Europa à l'adresse: https://europa.eu/european-union/index_fr



Office des publications
de l'Union européenne

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2025
ISBN 978-92-68-26654-0
doi:10.2838/0259847